

COMITE SYNDICAL DU 12 mars 2020

COMPTE RENDU

Présents : M. ANTOINE- M CELERIER M. CRUVEILHIER- M DELANOTTE- MME DELHAYE- M DELANOTTE- M. LAGRANGE- M MONTET – M PREVOST – M PENA- M. CHAZELLE- M. DELANGE-M. DEVALOIS- M DUBOIS - M DUPUY - M. LAGORCE - M. LAPLAUD – M MERILHOU ;

M. BOISSERIE a donné délégation de vote à M. LAGORCE,

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick CRUVEILHIER

La séance est ouverte à 18h30

Approbation du compte rendu du comité syndical du 30 Janvier 2020.

Celui-ci ne faisant l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Le président prend la parole.

« *Le mot du Président*

Une mandature s'achève. Je voudrai faire le bilan des actions réalisées au cours de ces 6 années.

- *Au niveau Hygiène et sécurité*

De nombreuses déchèteries n'avaient pas de toilettes, ni eau chaude, ni douche, ni vestiaires pour les agents....

Nous avons mis en conformité avec la réglementation du travail l'ensemble des déchèteries

- *Mise aux normes des déchèteries*

Nos prédécesseurs avaient mandaté le cabinet AMODIAG pour faire un état des lieux concernant la conformité de l'ensemble des déchèteries au regard des normes applicables.

Nous avons entrepris un vaste plan de mise aux normes sur les 6 déchèteries ainsi qu'un agrandissement du nombre de quais quand la typologie de la déchèterie le permettait.

Nous avons mis en place de nouvelles filières de tri avec le concours du SYDED.

Le montant des travaux pluriannuels s'élève à 1,3 millions d'euros auquel nous avons pu bénéficier de subvention à hauteur de 25% du Conseil Départemental et de 40% de l'ADEME Nous avons su saisir l'opportunité des subventions de l'ADEME, car aujourd'hui elle ne subventionne plus la mise aux normes des déchèteries ni la construction de nouvelles déchèteries.

Autre fait marquant est la sortie de la Communauté de communes de NEXON au 31/12/2018 du SICTOM.

Je regrette ce départ qui va à l'encontre d'une mutualisation des moyens, ou la notion de solidarité au service des usagers s'éclipse devant des ambitions politiques personnelles nombrilistes de quelques élus.

Nous avons dû faire face au départ de la Directrice et d'agents ce qui a conduit à une période de quelques mois compliqués pour assurer la gestion du SICTOM.

Je tenais à remercier Florine de son investissement personnel en prenant sur ses jours de congés pour venir une fois par semaine aider à gérer cette période délicate.

Nous avons lancé la mise en place de la tarification incitative qui va se dérouler jusqu'en 2022.

C'est un énorme défi de mener à bien ce projet pour faire face aux défis réglementaires à venir et maîtriser la hausse du Coût des traitements des déchets.

Les futurs délégués au SICTOM devront dès leur nomination s'investir pleinement dans ce projet.

Un autre bouleversement est le transfert de la gestion des hauts de quai au SYDED au 1^{er} Janvier 2020, décision politique qui aura des conséquences pécuniaires sur la péréquation allouée au SYDED.

Toutes ces actions n'ont été possibles qu'avec votre confiance, votre implication personnelle, votre assiduité aux réunions ; c'est le travail d'un collectif.

J'ai une pensée particulière en cette fin de mandature pour Jean Claude CHAUVIER qui fut le premier vice-président qui m'a accompagné dans cette tâche et de son aide précieuse au début de mon mandat ainsi qu'à Michel VEYSSIER.

Je voudrai remercier sincèrement Jean Paul LAGRANGE qui s'est investi pleinement au sein du SICTOM, qui a répondu toujours présent aux nombreuses sollicitations de ma part ou des usagers.

Enfin je voudrai vous remercier chaleureusement pour votre soutien, votre implication dans la gestion du SICTOM dont vous pouvez être fiers du travail accompli au cours de cette mandature.

Personnellement je garderai un excellent souvenir de chacun d'entre vous ou nous avons œuvré au-delà de nos différences pour le bien commun.

-

Dossier n°1 – Rapport annuel sur la tarification 2019

Le rapport n'apporte pas de question, ni de remarques particulières

Dossier n°2 – DELIBERATION SUR L'OPPORTUNITE DE CONFIER AU CDG87 LES PROCEDURES DE MISE EN CONCURRENCE POUR LE RENOUELEMENT DU MARCHE DE CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE.

Le contrat d'assurance statutaire arrivant à échéance le 31 décembre 2020, le Centre de gestion propose de mener la nouvelle consultation pour conclure un nouveau contrat de groupe à compter du 01 janvier 2021 pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

Pour mémoire c'est le Centre de Gestion qui avait assuré cette mission il y a 4 ans. L'objet du contrat consiste à prendre une assurance couvrant les risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaire affiliés à la CNRACL : Décès, Accidents du travail, maladies professionnelles, Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie, ou d'accident non professionnel.

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public. : Accidents du travail, maladies professionnelles, Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie, ou d'accident non professionnel.

Il est précisé que si à l'issue de la consultation mené par le Centre de Gestion, les conditions tarifaires et de garanties ne conviennent pas à la présente assemblée, le Comité Syndical disposerez toujours de la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de voter la proposition de délibération jointe à l'ordre du jour.

La séance se poursuit avec des points sur :

- Avancée des travaux de déchèteries
- Avancée de l'enquête sur la Communauté de Communes de Briançonnais Haute Vienne.
- Envoi de l'enquête sur Communauté de Communes de Pays de Saint Yrieix-la perche

La séance est levée à 20h00.
